

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 13 DECEMBRE 2018

Convocations : Journal Officiel du 14 novembre 2018
Tout ménage 4 décembre 2018

Présidence : M. Alexis Choffat
Secrétariat : Mme Florence Marie Gerber

26 citoyen-ne-s présent-e-s

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée ;
2. Présentation du nouveau site internet de la commune ;
3. Présentation et approbation du budget 2019. Fixer la quotité d'impôts et les taxes y relatives ;
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement des inhumations et du cimetière ;
5. Décider de la modification de l'art. 26 du règlement communal d'organisation de la commune de Courchavon ;
6. Divers ;

L'ordre du jour n'étant pas contesté, le Président ouvre l'assemblée à 20h00.
Deux scrutateurs sont nommés : MM Pascal Gschwind & Charles-André Lehmann

1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 5 juillet 2018 est lu et approuvé avec décharge et remerciements à son auteur.

2. Présentation du nouveau site internet de la commune

Le Conseil communal a décidé en début de législature de refaire le site internet de la commune. Il a confié cette tâche à M. Guillaume Meyer de la société meyerdev.ch active dans ce domaine.

M. Guillaume Meyer présente le site internet. Son contenu est affiché et expliqué. L'affichage s'adapte à chaque type d'écran, soit ordinateur, tablette ou smartphone.

En page d'accueil figureront les 3 actualités les plus récentes. Les anciennes resteront visibles sous l'onglet « actualité ».

Le but de ce nouveau site est d'être actif et la population peut informer la commune en cas d'événements, qui pourraient y figurer. Par exemple l'organisation d'une manifestation, etc.
Le nom de domaine ne change pas, soit www.courchavon-mormont.ch.

Discussion

Mme Annette Gigon demande quand le site sera mis en ligne ? La mise en ligne est prévue pour début janvier 2019.

M. Denis Grillon demande s'il sera possible d'intervenir sur une page ? Non, en cas de demande particulière, il faudra contacter la commune.

Le Maire remercie M. Meyer pour cette présentation et ce dernier quitte l'assemblée.

3. Présentation et approbation du budget 2019. Fixer la quotité d'impôts et les taxes y relatives

Des exemplaires du budget 2019 sont disponibles pour les personnes présentes. Il est également projeté sur écran.

La secrétaire donne connaissance des comptes et le Maire apporte les informations y relatives.

Autorités et administration générale :

100.318 Votations, élections : montant plus important en raison d'élections fédérales à l'automne.

115.301.01 Secrétaire communale : augmentation due à l'anuite supplémentaire 2019.

Travaux publics, plans de zones, communication :

240.314.01 Embellissement du village : création de ce poste.

Affaires juridiques, Police et affaires militaires et protection civile : pas de commentaire.

Instruction, formation, culture et sport :

510.310 Moyens d'enseignements : augmentation en raison des remplacements des ordinateurs dans les classes.

510.317 Courses d'école : augmentation car dès 2019, la commune paiera les entrées à la piscine des élèves du village.

590.350 Charges de l'enseignement : chiffre communiqué par le Canton, + Fr. 10'000.— qu'en 2018.

Aide sociale et santé publique : pas de commentaire.

Economie publique : pas de commentaire.

Finances :

825.314.01 Déchets communaux – élimination : augmentation en raison du volume de branchages à broyer.

Impositions :

910.400.01 Personnes physiques impôts sur le revenu : évaluation tenant compte de la baisse d'impôts communaux à une quotité de 1.9 (dès 2018) mais légère augmentation prévue. Idem pour les impôts des personnes morales. Pour information, la baisse d'un dixième de quotité d'impôt correspond à environ Fr. 45'000.--.

920.406.01 Taxe des chiens : le budget 2019 est soumis à la population avec une augmentation de cette taxe de Fr. 15.— par animal. La taxe sera donc de Fr. 50.— par animal dès 2019.

940.341 Versement au fonds de péréquation financière : Fr. 85'000.— devront être versés en 2019.

Services communaux : les services communaux sont équilibrés, pas de changements dans ce chapitre.

Exploitation forestière : ce service prévoit une perte de Fr. 1'500.--.

Comptes administratifs :	charges	Fr.	1'204'050.--	produits	Fr.	1'231'150.--
Services communaux :	charges	Fr.	289'800.--	produits	Fr.	280'500.--
Total	charges	Fr.	1'493'850.--	produits	Fr.	1'511'650.--

Soit un bénéfice budgétisé de Fr. 17'800.--

La liste des taxes est affichée. Pas de changement par rapport à 2018 à l'exception de l'augmentation de la taxe des chiens.

Discussion : 4 poubelles et distributeurs de sacs pour crottes de chiens seront installés dans le village (2 à Mormont et 2 à Courchavon).

Votation : l'assemblée accepte à l'unanimité le budget 2019, la quotité d'impôts à 1.9 ainsi que les taxes y relatives.

4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement des inhumations et du cimetière

Mme Sylviane Forster Bröderli, conseillère en charge du dicastère présente ce point.

Le règlement est projeté sur écran et est lu, dans sa totalité, par Mme Forster Bröderli.

Ce règlement annule et remplace le chapitre 7 du règlement de Police du 11 décembre 1991. Les articles ajoutés ou modifiés sont indiqués en couleur sur la présentation.

Discussion : M. Denis Grillon demande ce qui change par rapport à l'état actuel ? En fait il s'agit d'un règlement directement lié au cimetière, il règle les modalités et les conditions d'ensevelissement, la taille des tombes, etc.

M. Charles-André Lehmann revient sur l'article no 2 traitant de la propriété de la parcelle. S'agit-il vraiment d'une parcelle communale ou appartient-elle à la Paroisse ? Après vérification, il s'avère en effet que la parcelle appartient à la Paroisse Catholique. L'article 2 sera donc corrigé.

Votation : l'assemblée accepte à l'unanimité le nouveau règlement des inhumations et du cimetière.

5. Décider de la modification de l'art. 26 du règlement communal d'organisation de la commune de Courchavon

Le Maire présente ce point.

La modification est projetée sur écran et le Maire en donne la lecture. L'article actuel et la nouvelle teneur.

Après 30 jours le procès-verbal sera diffusé via le site internet notamment et disponible au secrétariat communal pour consultation. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée communale ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Discussion : Mme Jocelyne Guinans demande si le procès-verbal ne sera plus lu en assemblée ? Non il ne le sera plus. M. Georges Meyer demande si les délais ne sont pas trop courts ? Les modifications demandées seront traitées à l'assemblée donc les délais n'en sont pas vraiment. M. Charles-André Lehmann demande ce qu'il en est pour les personnes qui ne consultent pas internet ? Elles peuvent venir au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

Votation : l'assemblée accepte à la majorité (1 non) le nouveau règlement des inhumations et du cimetière.

6. Divers

TRAVAUX DE MORMONT : le Maire donne un compte-rendu de l'état d'avancement des travaux de réaménagement du village de Mormont. Il reste quelques éléments à finaliser tel que la pose de l'abri bus par exemple. L'inauguration aura lieu au mois d'avril ou de mai 2019. Le Molok sera mis en service dès le 3 janvier 2019. Mme Sylvia Hügli a préparé un tout ménage qui sera distribué aux habitants de Mormont entre les Fêtes.

BUS ITINERANT « Aux Petits Délices » : Mme Sophie Voyame a contacté la commune afin de proposer un arrêt dans notre village avec son bus. Le Conseil a répondu favorablement. Ce bus viendra vraisemblablement le lundi en fin de journée et dès le courant du mois de mai. Une rencontre et les modalités seront discutées avec Mme Voyame au mois de janvier 2019. Les informations suivront en leur temps.

REVISION DU PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL : les plans ont été signés ces derniers jours, le Canton pourra rendre sa décision prochainement.

CARRIERE DES VIEILLES MONTES : cette carrière, exploitée par l'entreprise Gérard Cuenat SA, sera remblayée à hauteur de 30 mille m³. Le Conseil communal espère que le solde pourra être remblayé dans le futur.

PROJETS 2019 : le Maire informe l'assemblée que le conseil communal planchera en 2019 sur les travaux suivants, la réfection de la rue du Crin (la chaussée) qui est fortement endommagée et voir si possibilité d'éclairer la vieille tour de Courchavon (qui est propriété de la Paroisse).

Le Maire donne encore quelques informations diverses sur différents dossiers en cours ou traités.

Autres demandes et remarques des citoyens présents :

M. Mario Fleury informe qu'un immense arbre est déraciné et flotte dans la rivière. Le nécessaire sera fait pour l'enlever dès que la météo le permettra.

M. Charles-André Lehmann relève le problème du bruit généré par les jeunes du village qui font des allées et venues en vélomoteurs durant des heures sur la rue du Moulin. Il relève encore que ces jeunes le font surtout lorsque la secrétaire est absente. Nous mettrons une note sur un prochain tout ménage et si le problème persiste, nous adresserons un courrier aux familles concernées.

M. Rolf Amstutz demande si le Canton va prochainement rendre son approbation à la révision du PAL. La décision, selon information précédente, devrait arriver ces prochains jours. Il demande également si la commune a eu des nouvelles sur l'enquête au sujet de l'incendie de forêt de cet été ? Non, nous n'avons pas de retour de la Police. Concernant les déchets verts, la commune bénéficie-t-elle d'une autorisation spéciale pour le dépôt dans la forêt ? Nous bénéficions d'un accord temporaire. Il demande encore si la commune ne pourrait pas faucher le petit carré d'herbe vers le cimetière ? si le terrain est privé et c'est le cas, la réponse est non. Il informe l'assemblée et le Conseil qu'une exposition de graines est visible à la cabane de Gléresse et qu'il remet la clé si demande. Le Maire intervient en lui rappelant qu'il n'a pas informé les autorités et que la commune est propriétaire de la cabane. M. Amstutz informe encore l'assemblée que le 18 août 2019 aura lieu la Fête de la Damassine à Mormont.

M. Daniel Schaffter demande si les ramassages de papiers et cartons ne pourraient pas être plus fréquents. Si nous demandons des ramassages supplémentaires, la taxe devra être augmentée. Mme Fabienne Pop demande pourquoi les papiers et cartons ne sont pas ramassés et mélangés comme dans certaines autres communes. Le système peut être différent entre les communes, le système choisit influence les coûts et le traitement et le recyclage des déchets. M. Schaffter demande encore s'il est prévu de débroussailler les escaliers qui mènent au cimetière ? Pour l'instant non.

Mme Annette Gigon demande à la secrétaire de lui adresser les factures à son nom et non à celui de feu son époux. La secrétaire s'en excuse, cette facture lui a échappé dans la masse des factures envoyées.

Le Maire remercie les membres du Conseil, la secrétaire et les personnes présentes et leur souhaite de bonnes Fêtes de fin d'année.

M. Alexis Choffat remercie le Maire, la secrétaire et tous les membres du Conseil communal et souhaite également de bonnes Fêtes et une bonne année 2019 aux personnes présentes.

Comme il n'y a plus de questions, la séance est levée à 21h20.

Courchavon, le 28 décembre 2018

Lu et approuvé lors de l'assemblée communale du : _____

AU NOM DE L'ASSEMBLEE

Le Président :

La Secrétaire :

Alexis Choffat

Florence Marie Gerber